

AMENAGEMENT D'UN PARC PUBLIC AU LIEU-DIT "LA CHATANERAIE"

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS / VD

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. PREAMBULE

La Municipalité a le plaisir de vous présenter ce préavis relatif à l'aménagement en parc public de notre parcelle N° 315. Cette parcelle communale est située au lieu-dit "la Chatanéraie", sur la moraine glaciaire de la plaine du Croset, entre le chemin des Crêts et celui du Parc.

Cet aménagement a été prévu au plan des investissements pour 2002.

II. HISTORIQUE

Ce terrain, désigné sous l'appellation "parc public", fait partie intégrante du plan de quartier "Chatanéraie" adopté par le Conseil communal le 21 novembre 1975 et approuvé par le Conseil d'Etat le 14 juillet 1976. Sa surface est de 8'536 m².

A cette époque, les propriétaires des terrains concernés par ce plan de quartier s'étaient engagés, par convention, à céder gratuitement à la Commune les biens-fonds Nos 315, 316 et 317 nécessaires à l'aménagement d'un parc public. Ainsi fut fait.

III. DESCRIPTIF DU PROJET

Les travaux prévus comprennent la création de chemins piétonniers permettant à notre population de circuler aisément entre le chemin des Crêts et celui du Parc, qui à cet emplacement est en contact direct avec la plaine du Croset et ses nombreux services.

Au croisement des chemins prévus une placette avec bancs sera aménagée afin de profiter de la vue existante sur Lausanne. Une arborisation adéquate à également été intégrée au projet.

La zone Est, sous réserve de l'acceptation de l'office cantonal de la viticulture, sera plantée en vigne. La zone Ouest, quand à elle, permettra toujours l'accueil des moutons comme actuellement. Les cheminements prévus permettront aussi aux personnes à mobilité réduite de profiter de ce nouveau parc. Le plan annexé permet une vision plus précise de ce projet.

IV. PLANNING ET DUREE DES TRAVAUX

Les travaux pourront débuter dès l'acceptation de ce préavis par le Conseil communal, mais au plus tard au printemps 2003, ce nouveau parc devant être accessible pour la belle saison.

V. COUT DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

Suite à différentes offres que nous avons demandées, le coût des travaux se décompose de la manière suivante :

• Aménagements extérieurs	Fr.	140'000.--
• Barrières et clotures	Fr.	3'000.--
• Divers imprévus	Fr.	7'000.--
		<hr/>
Total TTC	Fr.	150'000.—
		<hr/> <hr/>

Financement :

Fr. 150'000.-- par la trésorerie courante. Cette dépense sera amortie sur 15 ans.

* * * * *

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal d'adopter ce préavis et vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis No 23/2002;
- ouï le rapport des Commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire pour l'aménagement d'un parc public au lieu-dit "la Chatanéraie", soit la somme de Fr. 150'000.-- (cent cinquante mille francs)
- De financer cet aménagement comme suit :
Fr. 150'000.-- par la trésorerie courante. Cette dépense sera amortie sur 15 ans.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 octobre 2002.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

(L.S.)

P. Kaelin

J. Bertoliatti

Délégués municipaux à convoquer :

- M. Christian Maeder, sections des travaux et des domaines
- M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Annexes : - 1 plan de parcelle avec cheminement
- 1 plan de situation + coupe du chemin

Ecublens, le 14 octobre 2002

CM/CR/rm/sm